



LE NOUVEAU PLAN CLIMAT DE PARIS

**500 MESURES
POUR RÉPONDRE À L'URGENCE**



ici, demain!
ensemble pour le climat



**ici,
demain!**
ensemble pour le climat

SOMMAIRE

- Le Plan Climat Air Energie Territorial de Paris
- Les objectifs du Plan
- Les principales mesures du Plan Climat 2017
- Les avancées du Plan Climat depuis 2007 en chiffres

LE CONTEXTE

Dès 2004 la Ville de Paris s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique en réalisant un premier bilan des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Elle a ensuite adopté en 2007, à l'unanimité, un Plan Climat ambitieux avec des objectifs forts : **réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, et porter à 25% la part des énergies renouvelables et de récupération entre 2004 et 2020**. Ce plan fut réactualisé en 2012 et complété en 2015 par une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Rénovations thermiques des bâtiments, développement des énergies renouvelables, modernisation de l'éclairage public, création d'éco-quartiers, intégration de l'alimentation durable, réduction de la précarité... **Paris a su développer avec l'aide des acteurs locaux et des Parisiens des solutions innovantes en activant tous les leviers à sa disposition**. En 10 ans, l'empreinte carbone du territoire a baissé de près de 10%. C'est une première étape fondamentale franchie : les courbes croissantes des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques ont été inversées par les actions mises en œuvre par la Ville.

L'ambition de Paris pour le climat a pris une nouvelle dimension lors de la 21^e conférence internationale pour le climat (COP21) accueillie par la France en 2015, aboutissant à l'adoption de l'Accord de Paris par la communauté internationale. Illustrant le rôle des acteurs non étatiques, en particulier des villes, dans la lutte contre le changement climatique, Paris a réuni 1 000 élus locaux du monde entier le 4 Décembre 2015 à l'Hôtel de Ville. Sur la scène internationale, la Ville de Paris a conforté son engagement en faveur du Climat avec l'élection de la Maire de Paris à la présidence du réseau C40 qui réunit les plus grandes métropoles mondiales engagées pour le climat.

Forte de ces engagements et se basant sur l'expérience acquise depuis 2007, la **Ville de Paris ouvre une nouvelle page de ses politiques climat-énergie à travers son nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Ce nouveau document s'inscrit en cohérence avec la démarche nationale et constitue la traduction concrète des plus récents engagements pris par la Ville de Paris pour le climat, son soutien à la perspective dessinée par l'Accord de Paris et une vision partagée avec la communauté parisienne. Il répond aussi aux nouvelles obligations de la loi de transition énergétique, intégrant officiellement le volet Air.

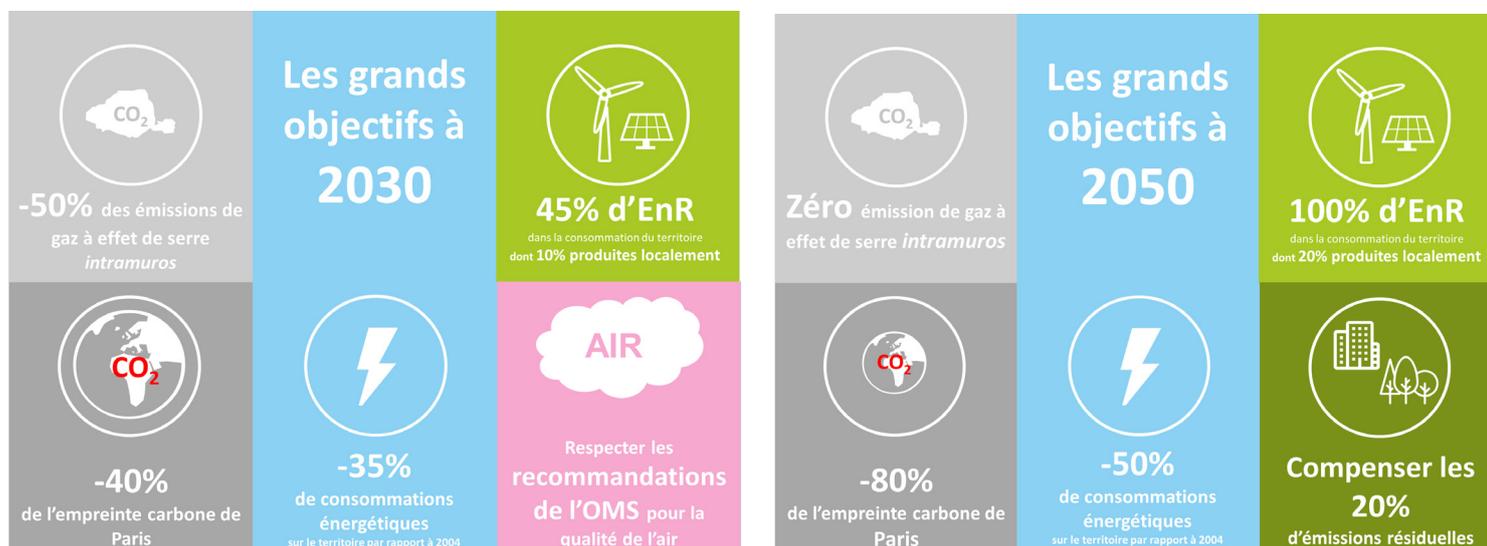
Le Plan climat a pour ambition de définir le chemin qui permettra de faire de Paris une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050, ce que le C40 appelle les villes « 1,5°C ». Il articule des objectifs à 2030 ainsi que des actions d'accélération à engager d'ici à 2020 pour répondre à l'urgence de la transition écologique et énergétique.

Souhaitant l'implication et la mobilisation du plus grand nombre, la Ville a mené de novembre 2016 à mars 2017, **une concertation inédite auprès de l'ensemble de la communauté parisienne** (habitants, collectifs, associations, entreprises, chercheurs...), et **des agents de la ville et de réseaux de villes internationaux** (C40, Energy cities...) pour recueillir les propositions et idées afin d'élaborer un nouveau Plan Climat Air Énergie.

Riche de 500 mesures dans plusieurs domaines d'actions (bâtiments, transports, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie, mobilisation, finance...) ce document **trace pour la première fois en France la trajectoire vers la neutralité carbone pour une collectivité**. Par nature, cette ambition dépasse largement les frontières administratives et Paris compte sur l'alignement de l'ensemble des politiques publiques européennes, nationales et locales vers cet objectif et l'engagement des acteurs du territoire.

Ce nouveau Plan Climat sera présenté une première fois au Conseil de Paris des 20, 21 et 22 novembre 2017, puis fera l'objet d'une consultation publique de décembre à février, permettant de recueillir les avis des citoyens mais également ceux de la Métropole du Grand Paris, de la Région et de l'État. **Il sera présenté une seconde fois en Conseil de Paris en mars 2018 pour son adoption finale.**

LES OBJECTIFS DU NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE 2030 ET 2050

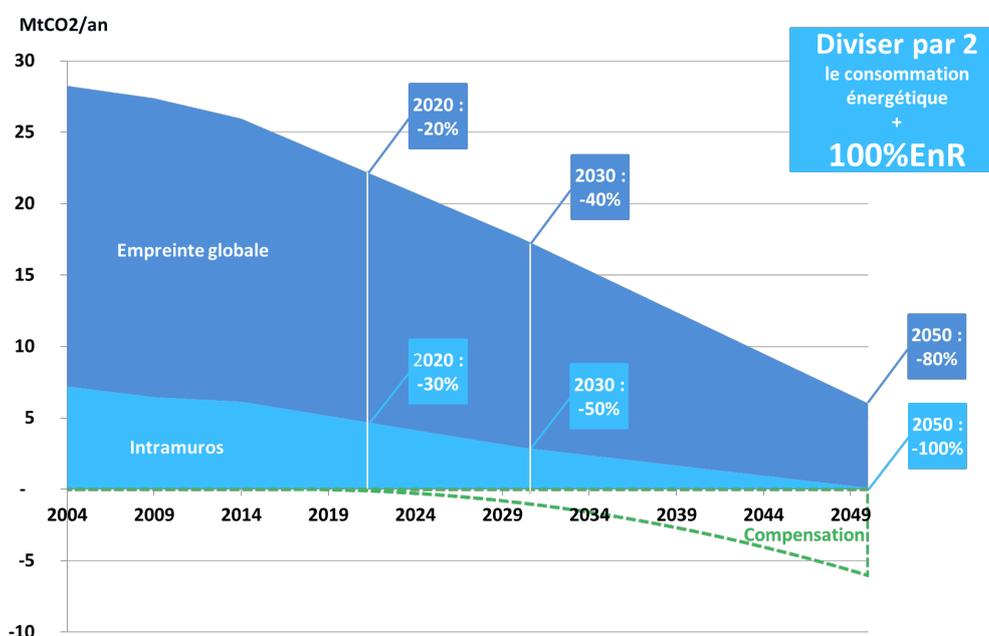


Ce nouveau Plan Climat dessine une ville en transition vers la neutralité carbone, une ville plus juste, équitable, inclusive et résiliente.

Aller vers la « neutralité carbone » d'ici 2050, pour limiter l'élévation de la température moyenne mondiale à +1,5°C d'ici 2100 : La neutralité carbone constitue l'un des objectifs fondamentaux de l'Accord de Paris. Elle consiste à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES).

Cette ambition implique, d'ici 2050, **de diminuer de 100% des émissions locales intra-muros, et de favoriser la réduction de 80% de l'empreinte carbone globale du territoire** (qui intègre par exemple les sources d'émissions indirectes comme les déplacements en avion des Parisiens ou l'alimentation produite ailleurs mais consommée sur le territoire) et d'engager l'ensemble des acteurs du territoire à compenser les émissions résiduelles.

L'atteinte de la neutralité carbone suppose de diviser par deux les consommations énergétiques de Paris et de consommer 100% d'énergies renouvelables.



• Diviser par deux la consommation énergétique de Paris d'ici 2050 :

Sachant que 85% de la consommation énergétique de Paris est due au secteur Résidentiel-Tertiaire et que 95% des immeubles de 2050 sont déjà construits, le **défi majeur des trente prochaines années est la rénovation énergétique des 110 000 immeubles parisiens, soit 1 million de logements à rénover d'ici 2050.**

Tendre vers cet objectif suppose que les conditions soient créées par les démarches et facilitations nationales, régionales et métropolitaines.

Dès 2018, la Ville continuera à financer la rénovation de 4500 logements par an en portant l'objectif de gain moyen à 60%. Dès 2020, elle accélérera le rythme de rénovation des logements sociaux pour atteindre 5000 logements par an et un gain d'énergie moyen de 60%, ce qui nécessitera notamment que les capacités d'investissement des bailleurs soient garanties par l'État.

Au-delà des résultats énergétiques et de GES, ces mesures viennent améliorer le confort des habitants, réduire leur facture énergétique et créer de l'emploi.

• S'approvisionner à 100% en énergies renouvelables d'ici 2050, en défendant l'idée d'un droit à l'énergie propre pour tous :

La production d'énergie à partir de sources fossiles provoque d'importantes émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et, vu l'augmentation prévisible de leur coût dans les années à venir, comporte des risques économiques et sociaux majeurs. C'est pourquoi la Ville de Paris fixe l'objectif que son territoire soit approvisionné à 100% en énergies renouvelables à l'horizon 2050.

En **multipliant les panneaux solaires sur les toits, la géothermie, la récupération d'énergie et en valorisant mieux les déchets, la part de production locale d'énergies renouvelables visée est 20% en 2050.** Paris développera également des coopérations avec d'autres territoires pour soutenir la production d'énergies renouvelables et construire une nouvelle forme de solidarité territoriale.

• Améliorer la qualité de l'air en renforçant et en étendant les politiques existantes :

Depuis 2001, sous l'effet d'une politique volontariste en faveur de la mobilité durable et de la reconquête de l'espace public à destination des mobilités actives et partagées, les émissions de GES des déplacements ont chuté de 40% et la majorité des polluants atmosphériques de plus de 50%. En cohérence avec les objectifs nationaux et dans la continuité du plan de lutte contre la pollution atmosphérique initié en 2014, la Ville de Paris se fixe comme objectif une sortie **des véhicules diesel en 2024 et essence à Paris en 2030.**

Par ailleurs, des espaces de respiration seront offerts aux Parisiens et visiteurs dans la totalité des arrondissements de Paris, tous les dimanches et jours fériés d'ici 2024. Les nouveaux objectifs du PCAET passent également par une réflexion et un travail communs avec la Métropole du Grand Paris en vue de la création d'**une Zone de Circulation Restreinte à l'échelle de la Métropole** et d'un **fonds Air/Bois** à destination des particuliers **pour accélérer la rénovation des systèmes de chauffage au bois** fortement émetteurs de particules.

• Accompagner les changements de comportements :

75% de l'empreinte carbone globale de Paris dépend directement des actions privées (citoyens, acteurs économiques et institutionnels). L'atteinte de la neutralité carbone du territoire passe donc par une mobilisation collective globale qu'il est nécessaire d'accompagner en impliquant l'ensemble de la communauté parisienne dans le nouveau Plan Climat. Pour cela, le **rôle de l'Agence Parisienne du Climat et les partenariats avec les acteurs économiques du territoire seront renforcés.**

- **Financer la transition énergétique du territoire :**

Comme l'ont montré de nombreux experts à l'occasion de la COP21, la lutte contre le dérèglement climatique ne coûte pas plus cher mais rend indispensable la **réorientation massive des investissements vers la transition écologique**. Cela suppose donc de se doter rapidement des outils d'analyse et opérationnels, non seulement en interne à la Ville mais aussi à l'attention des autres acteurs pour soutenir les initiatives et mobiliser les financements externes. C'est d'ailleurs une **formidable opportunité pour la création d'emploi locaux et non délocalisables estimés entre 20 000 à 35 000 dans toutes les filières confondues**.

LES PRINCIPALES MESURES DU PLAN CLIMAT 2017

☐ ↪ Énergies :

- Produire localement 20% d'énergies renouvelables en 2050.

Ex : centrale solaire dans le parc floral du Bois de Vincennes (entre 5 000 et 10 000 m²) et puits géothermique à Bercy-Charenton.

- Créer de nouvelles coopérations entre territoires pour atteindre le 100% ENR en 2050.

Ex : partenariats gagnants/gagnants entre les territoires urbains et ruraux.

- Réduire de 20% la précarité énergétique, via un Pacte territorial de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec les acteurs du territoire élaboré d'ici 2020.

☐ ↪ Bâtiments :

- Objectif : éco-rénover 1 million de logements parisiens et plus de 50 millions de m² de commerces, bureaux, hôtels, équipements publics d'ici 2050.

- Rénover les équipements publics les plus énergivores d'ici 2030 parmi lesquels **300 écoles, 40 collèges et 15 piscines, pour une diminution de 40% des consommations énergétiques du parc municipal.**

- Créer des éco-quartiers neutres en carbone et résilients.

Ex : Saint Vincent-de-Paul sera le premier projet urbain à objectif neutre en carbone.

☐ ↪ Mobilités :

- Objectif zéro véhicule diesel en 2024 et zéro véhicule essence en 2030 à Paris.

- Imaginer et préparer la transformation du boulevard périphérique, et des autoroutes métropolitaines en lien avec le Forum métropolitain du Grand Paris.

- Paris capitale 100% cyclable dès 2020.

☐ ↪ Alimentation :

- Promouvoir l'évolution vers un régime flexitarien à horizon 2050, ce qui implique des menus plus végétaux et moins carnés, ayant un plus faible impact sur l'environnement.

- Atteindre **20% de surfaces agricoles utiles biologiques en Île-de-France en 2030 et 30% en 2050.**

☐ ↪ Qualité du cadre de vie

- Multiplication des rues apaisées et végétalisées **dans tous les arrondissements** d'ici à 2020.

- **Des espaces de respiration** offerts aux Parisiens et visiteurs dans la totalité des arrondissements de Paris, tous les dimanches et jours fériés d'ici 2024.

- Atteindre **40% du territoire en surfaces perméables végétalisées d'ici 2050.**

□ ↪ Déchets

- Objectif « zéro déchet non valorisé » en 2050

Ex : recycler et valoriser 100% des déchets, engager la pose de 1000 stations Trilib' dans Paris en 2020 et la généralisation de la collecte des déchets alimentaires d'ici 2020. Inciter tous les chantiers à s'engager dans une logique d'économie circulaire pour atteindre 50% de chantiers « zéro déchet enfoui » en 2030 et 100% en 2050.

□ ↪ Finance

- **Lancer une étude de faisabilité en vue de la création d'une plateforme locale de compensation carbone de Paris** : outil de mobilisation des acteurs du territoire pour les inciter et leur permettre de réduire leur impact carbone.

- Poursuivre la **création d'un fonds d'investissement territorial dédié à la transition écologique.**

LES AVANCEES DU PLAN CLIMAT 2007 EN CHIFFRES

- Près de **36.200** logements sociaux rénovés ou en cours de rénovation : plus de 300 M d'euros investis par la Ville et 1 milliard d'euros avec **les bailleurs et 360€ d'économie annuelle en moyenne par foyer.**
- Plus de **51.000** logements privés accompagnés dans des travaux d'éco-rénovation
- **16 000 ménages** aidés par le volet énergie du Fond solidarité logement
- **240** écoles municipales rénovées : 2 300 teqCO2 et 30 700 MWh économisés/an
- **50 000 m² de panneaux solaires** installés dans Paris
- **17% de l'énergie consommée par la Ville** provient d'énergies renouvelables et de récupération
- **23% d'énergie économisée sur éclairage public** : 33 GWh économisés
- **23%** du territoire parisien végétalisé, 10% en opérations d'aménagement
- La moitié des espaces verts ouverts 24h/24h en été
- **700 îlots de fraîcheur** recensés et accessibles au public pendant l'été 2017
- **772 km de linéaires cyclables**
- **1 000** bornes de recharges pour les véhicules électriques, 6 M d'euros investis
- **8 000** locations Autolib' et **95 000** trajets Velib' en moyenne par jour
- **16% de véhicules en moins dans la flotte municipale entre 2008 et 2016**
- **Zéro citadines-berlines diesel** dans la flotte municipale depuis 2015
- **37%** d'aliments durables servis dans la restauration collective en 2016 : Paris 1er acheteur public de produits BIO de France
- **3500 ha de terres agricoles exploitées en agriculture biologique** sur les aires d'alimentation de captage d'Eau de Paris
- **70 kg de déchets en moins par habitant/an** entre 2006 et 2016
- **47** entreprises et organismes ont signé la Charte « Paris action climat »

- **466 hôtels** pour « un hébergement durable à Paris »
- **258 jours d'indice « bon » ou « très bons »** pour la qualité de l'air en 2015
- **Plus de 10% de la population** impliquée dans le dispositif Acteurs du Paris durable

